

Le 25 Sept 1841 an mil huit cent dix-sept, à dix heures du matin

M. le Maire
Charles
Goussier

ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste Jérôme Abouari
âgé de vingt sept ans, né à la Rochelle département
du var le 15 mars du mois de juillet mil
sept cent quatre vingt dix domicilié à la Rochelle département
du var fils de Jacques de ses parents Abouari
François cultivateur domicilié à la Rochelle département
du var et de Gertrude Fran aude Bonnet aude

Elle y présente et y consent M. le Maire
âgée de vingt huit ans, née à Boulogne département du var
le 15 mars du mois de septembre mil sept cent
quatre vingt dix domiciliée à la Rochelle département du var
d'origine cultivateur sa fille Abouari de
domiciliée à la Rochelle département du var
et de Gertrude Fran aude Bonnet aude

Les Actes préliminaires sont les publications faites par l'Officier
Public de la Rochelle le 23 Mars dernier
après avoir été lue par l'Officier Public de la Rochelle
après avoir été lue par l'Officier Public de la Rochelle
après avoir été lue par l'Officier Public de la Rochelle

Et de Charles Goussier âgé de cinquante ans
domicilié à la Rochelle département du var
profession de boulanger

et le tout en forme de tous lesdits Actes il a été donné lecture par moi
Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose an
11, sur le mariage, concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Charles Abouari

En présence de M. Joseph Badi âgé de dix ans
domicilié à la Rochelle département du var
de M. Joseph André Hommes âgé de dix ans
domicilié à la Rochelle département du var
de M. Antoine Mourouffou âgé de dix ans
domicilié à la Rochelle département du var
de M. Charles Goussier âgé de cinquante ans
domicilié à la Rochelle département du var
profession de boulanger

Après quoi, moi Maire Jean Marie Adrien de la Rochelle
faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la
loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Contractans
de la Rochelle, le 25 septembre 1841.

Charles Goussier
Maire

Le 25 Sept 1841 an mil huit cent dix-sept, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Louis Philippe Languier
âgé de vingt sept ans, né à la Roche département
du var le 15 mars du mois de juillet mil
sept cent quatre vingt dix domicilié à la Roche département
du var fils de Joseph de ses parents Languier
Abouari domicilié à la Roche département
du var et de Gertrude Fran aude Bonnet aude

Elle y présente et y consent M. le Maire
âgée de vingt huit ans, née à Boulogne département du var
le 15 mars du mois de septembre mil sept cent
quatre vingt dix domiciliée à la Roche département du var
d'origine cultivateur sa fille Abouari de
domiciliée à la Roche département du var
et de Gertrude Fran aude Bonnet aude

Les Actes préliminaires sont les publications faites par l'Officier
Public de la Roche le 23 Mars dernier
après avoir été lue par l'Officier Public de la Roche
après avoir été lue par l'Officier Public de la Roche
après avoir été lue par l'Officier Public de la Roche

Et de Charles Goussier âgé de cinquante ans
domicilié à la Roche département du var
profession de boulanger

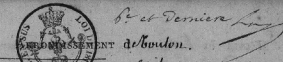
et le tout en forme de tous lesdits Actes il a été donné lecture par moi
Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose an
11, sur le mariage, concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Abouari

En présence de M. Joseph Badi âgé de dix ans
domicilié à la Roche département du var
de M. Joseph André Hommes âgé de dix ans
domicilié à la Roche département du var
de M. Antoine Mourouffou âgé de dix ans
domicilié à la Roche département du var
de M. Charles Goussier âgé de cinquante ans
domicilié à la Roche département du var
profession de boulanger

Après quoi, moi Maire Jean Marie Adrien de la Roche
faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la
loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Contractans
de la Roche, le 25 septembre 1841.

Charles Goussier
Maire



Je soussigné
Maire de la Roche
N° 10
Goussier

Charles Goussier
Maire